

**AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE**

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2021-03-34x-00274 Référence de la demande : n°2021-00274-055-001

Dénomination du projet : Suivi Rôle des genets-CPIE pour ZPS

Lieu des opérations : Département Indre et Loire (37) – Canton Chinon

Bénéficiaire : CPIE Touraine-Val de Loire

**MOTIVATION ou CONDITIONS**

La demande présentée par le CPIE Touraine-Val de Loire vise à faire du repérage d'oiseaux cantonnés de Râles de genêts sur les prairies de fauche des communes du canton de Chinon par drone.

Il s'agit de tester la présence d'oiseaux reproducteurs la nuit afin de repérer leur présence et les nichées éventuelles en mai et juin de cette année.

Cette opération se fait conformément au PNA et en lien avec les équipes du PNR Touraine - Val de Loire, la DREAL Centre-Val de Loire, coordinateur du PNA et la LPO opératrice du PNA.

Vu l'expérience des personnes en charge du fonctionnement du drone et des recensements des Râles des genêts dont la population est estimée à 3 mâles chanteurs, le CNPN donne un avis favorable à cette demande de dérogation pour la saison de reproduction 2021 entre mai et juin.

## MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :  
Nom et prénom du délégataire : **Michel METAIS**

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : **03 MAI 2021**

Signature :

